



PARIS  
9 JUIN 2022  
NUMÉRO // 35

# JOURNAL NUMÉRIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

## FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES

11 et 12 Juin 2022

Stade Jules LADOUMEGUE



FFF

[www.district75foot.fff.fr](http://www.district75foot.fff.fr)



@d75foot

**DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL**

Ouvert du LUNDI au VENDREDI

de 10h à 13h et de 14h à 18h

6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Téléphone : 01 88 61 98 40

secretariat@district75foot.fff.fr

# SOMMAIRE

## RUBRIQUES

Actualités

Informations

Formations

Procès verbaux

## COMMISSIONS DE LA SEMAINE

PV Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 2 Juin 2022

PV Commission d'Organisation des Compétitions du 7 Juin 2022

**1ERE EDITION**



**LES FINALES**  
**DES**  
**COUPES DEPARTEMENTALES**

COMPÉTITIONS | BUVETTE



**11-12 JUIN 2022**  
**JULES LADOUMEGUE,**  
**75019 PARIS**

*Le programme des 2 journées dans les pages suivantes*

**Samedi 11 juin 2022**

**P  
R  
O  
G  
R  
A  
M  
M  
E**

<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
TERRAIN 1- 9H30 FINALE U 11 F	SALESIEENNE	SOLITAIRES
TERRAIN 2- 9H30 FINALE U 13 F	SOLITAIRES	PARIS FC
<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
TERRAIN 5- 9H45 FINALE U 10	ESP PARIS 19	PARIS ALESIA
TERRAIN 6- 9H45 FINALE U 11	SOLITAIRES	ESP PARIS 19
<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
TERRAIN 3- 10H00 FINALE U 12	PUC	PARIS FC
TERRAIN 4- 10H00 FINALE U 13	PARIS FC	SOLITAIRES
<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
FINALE U 15 F TERRAIN 1- 11H00	PARIS FC	PARIS 13 ATLETICO
TERRAIN 2- 11H00 FINALE U 18 F	PARIS 13 ATLETICO	PARIS FC
<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
TERRAIN 3- 14H00 FINALE SENIORS F à 7	PUC	OL MONTMARTRE
TERRAIN 4- 14H00 FINALE AM SENIORS F à 7	PARIS ARC EN CIEL	CA PARIS 4
<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
TERRAIN 1- 13H00 FINALE U 14	PARIS FC	PARIS 13 ATLETICO
TERRAIN 2- 13H15 FINALE U 14 AMITIE	PARIS ALESIA FC 2	PARIS 13 ATLETICO 3
<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
FINALE LOISIR/ENTR TERRAIN 1- 15H00	PARIS XIII ES	US BRETONS PARIS
TERRAIN 2- 15H15 FINALE U 16 AMITIE	SALESIEENNE 2	CFFP 2
<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
TERRAIN 1- 17H00 FINALE SENIORS F	PARIS FC 2	PUC
TERRAIN 2- 17H15 FINALE U 16	PARIS 13 ATLETICO 2	SALESIEENNE

## ***Dimanche 12 juin 2022***

<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
FINALE CDM TERRAIN 1- 9H30	PUC	CASTENHEIRA
FINALE ANCIENS TERRAIN 2- 10H00	PARIS 15 O	ESP PARIS 19
<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
FINALE U 20 TERRAIN 1- 13H00	AF PARIS 18	PITRAY OLIER PARIS
FINALE SENIORS AMITIE TERRAIN 2- 13H00	PARIS 13 ATLETICO 3	SALESIENNE 2
<b>FINALES 75</b>	<b>RECEVANT</b>	<b>VISITEUR</b>
FINALE SENIORS TERRAIN 1- 15H00	CA PARIS	PARIS 13 ATLETICO 2
FINALE U 18 TERRAIN 2- 15H00	PARIS 13 ATLETICO	CA PARIS

**Pour cette saison 2021/2022  
de belles finales nous attendent le 11 et 12 Juin,  
17 clubs seront présents.**

**Compétition et fairplay**

**Que le meilleur gagne !**



# Les finales FUTSAL

**SAISON 2021/2022**



**Samedi 11 juin 2022**

**12H30 U12**

**CA PARIS 14 / ESP18 FUTSAL**

**14H00 U14**

**ESP18 FUTSAL / SPORTING PARIS**

**15H30 U16**

**SPORTING PARIS / ESP18 FUTSAL**

**17H00 U10**

**FUTSAL PARIS XV / ESP18 FUTSAL**

**18H30 SENIORS**

**FUTSAL PARIS XV / PARIS ACASA 2**

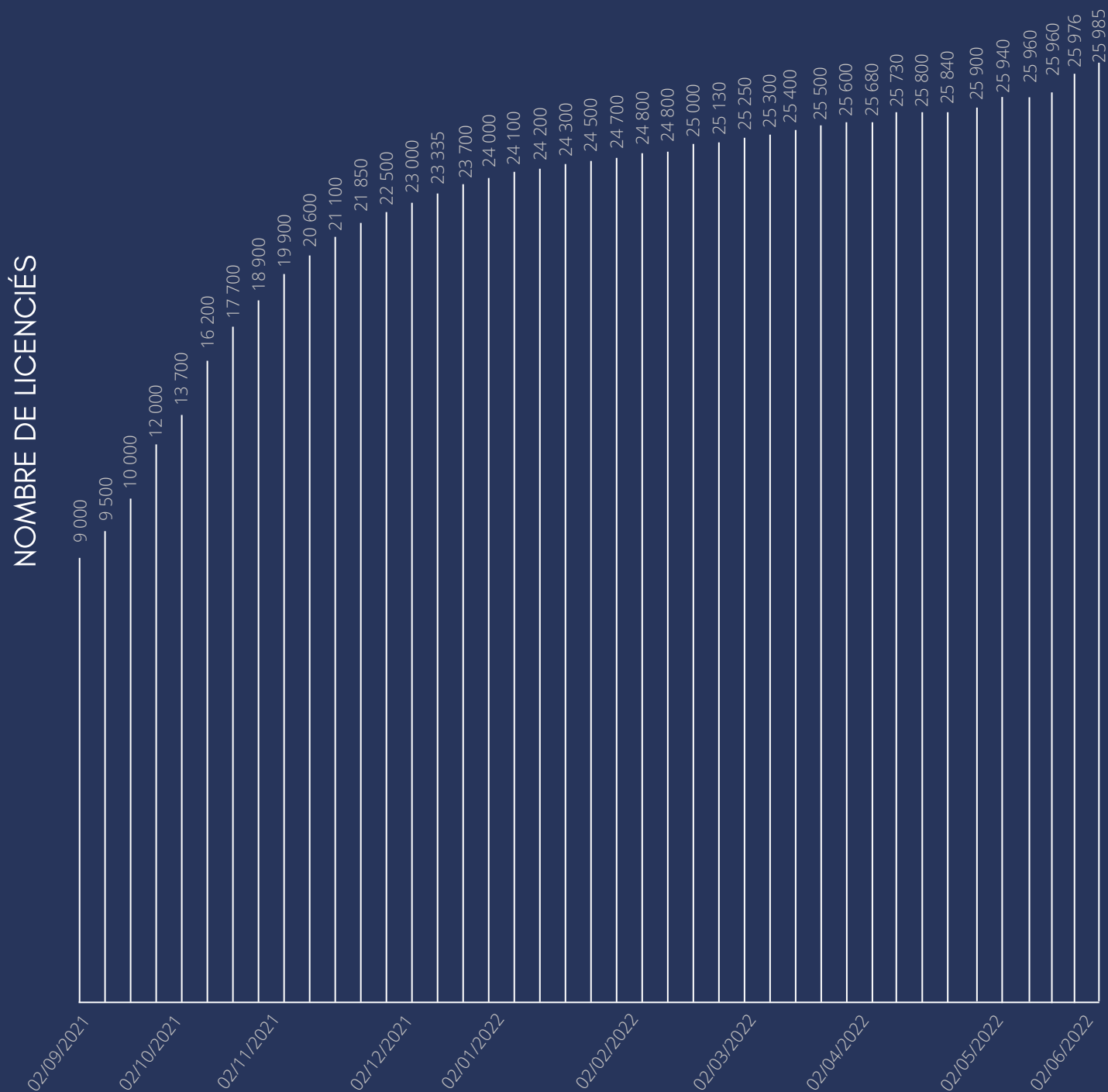
Au  
gymnase  
de la porte  
de la plaine  
13 rue du  
Général  
Guillaumat  
75015 Paris



**Bonne chance à tous**

# NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 25 000 licenciés et licenciées.



**25 985**

# ANNONCES RECRUTEMENT



Paris Pouchet XVII recrute des éducateurs et éducatrices, pour les écoles de football, section féminine, U16/U18 et Seniors.  
*Pour en savoir plus : 551469@lpiff.fr ou au 06.60.12.70.81*



L'Académie Football Paris 18 recrute un médiateur insertion jeunesse (F/H).  
*Pour en savoir plus : academiefotballparis18@gmail.com ou au 01.58.20.14.84*



FC Paris Arc-En-Ciel recrute un(e) coach et un(e) coach adjoint(e).  
*Pour en savoir plus : dir.sport.fcpaec@gmail.com*



Les Enfants de la Goutte D'Or recrute des éducateurs et éducatrices, pour les U14, U16, U18 et Seniors.  
*Pour en savoir plus : 537678@lpiff.fr ou au 06.59.89.42.95*

2022/2023

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER  
SI VOUS RECHERCHEZ DE NOUVEAUX MEMBRES  
POUR LA SAISON**

*secretariat@district75foot.fff.fr*





**LYCÉE FRANÇOIS VILLON**

À **PARIS** (75014)

# **CHASE ARBITRE**

*\*Classe à Horaires Aménagés Sport d'Excellence*

**INSCRIVEZ-VOUS !**

**RENTRÉE 2022/2023**

**POUR LES CLASSES DE 2ND & 3E**

**CONTACTEZ NOUS**

01 88 61 98 40

[secretariat@district75foot.fff.fr](mailto:secretariat@district75foot.fff.fr)



@d75foot



**UNSS**  
Union Nationale  
du Sport Scolaire

  
**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CHASE ARBITRE

## DE NOUVELLES INFORMATIONS

De nouvelles informations concernant la Classe à Horaires Aménagés Arbitre.

La classe ouvrira dans le lycée François Villon dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dès la rentrée prochaine. Cette formation sera destinée aux élèves qui entreront en 3<sup>ème</sup> et en 2<sup>nde</sup> à la rentrée 2022/2023.

Les futurs élèves de cette CHASE Arbitres seront regroupés avec des élèves d'autres CHASE de l'établissement.

Ils bénéficieront d'un emploi du temps aménagé avec 3 après-midi par semaine de cours sur l'arbitrage. Le mardi et le jeudi, les élèves suivront des cours théoriques sur l'arbitrage. Et le mercredi, les élèves iront arbitrer les matchs de l'UNSS.

La CHASE Arbitre est une belle opportunité pour les élèves souhaitant évoluer dans un milieu sportif et progresser au niveau de l'arbitrage.

La clôture des inscriptions est mi-mai.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez nous contacter au plus vite via le mail du secrétariat [secretariat@district75foot.fff.fr](mailto:secretariat@district75foot.fff.fr) ou par téléphone (01 88 61 98 41).



# ARTICLE 11.

# LES OBLIGATIONS

## 11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

### Division Départementale 1

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

### Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et/ou U16 et/ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

### Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

### Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

# PÉRIODE DE CHANGEMENT DES CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin au 15 juillet



HORS PÉRIODE

du 16 juillet au 31 janvier



Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

## Rappels

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

# FORMATION INITIALES ARBITRES

## Qu'est ce que la Formation Initiale d'Arbitres ?

Cette formation permet d'acquérir des connaissances théoriques mais également pratiques afin d'obtenir le diplôme d'arbitre de football de niveau départemental.

## A qui s'adresse la formation ?

Les Formations Initiales d'Arbitres s'adressent à toutes les personnes motivées souhaitant devenir arbitres de football. Il suffit d'être âgé de 13 ans et plus au 1er janvier de la saison et d'être disponible le week-end.

## Quand les formations se déroulent-elles ?

Quatre sessions ont été programmées par le District de Paris de football. Ces sessions se déroulent sur deux samedis et deux dimanches consécutifs dans les locaux du District (6 avenue Joseph Bédier – 75013 Paris)

Session 1 : 24 et 25 septembre, 1 et 2 octobre 2022.

Session 2 : 15, 16, 22 et 23 octobre 2022.

Session 3 : 5, 6, 12 et 13 novembre 2022.

Session 4 : 26 et 27 novembre, 3 et 4 décembre 2022.

Un examen théorique clôturera chacune de ces formations. Si cette première étape est réussie vous serez ensuite examiné au cours d'un match officiel avant d'obtenir l'écusson du District de Paris.

## Quand et comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire il faut remplir le dossier de candidature ci-dessous. La date limite de retour du dossier est fixée à cinq jours avant le début de la formation choisie. Les candidatures seront retenues selon l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles. Une fois rempli le dossier devra être renvoyé à l'adresse suivante :

Ligue de Paris Île-de-France 5 place de Valois 75041 Paris Cedex 01

Attention les dossiers incomplets ne pourront être retenus !

# PROCÈS VERBAUX

- Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 2 Juin 2022
- Commission d'Organisation des Compétitions du 7 Juin 2022





## Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 2 juin 2022

**Président** : M. André-Paul TROUDART

**Présents** : MM. Jacques LAVIGNE, Francis MARTIN, Fabrice DARTOIS

**Assiste** : Mme Maïmouna CAMARA

**APPEL DE DANUBE FOOTBALL CLUB** d'une décision de la COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS du 21 avril 2022 :

**Rencontre n°23699912 : ES PARISIENNE 18 FUTSAL (1) / DANUBE FC PARIS 19 (1) Futsal D2 du 09/04/2022**

« Lecture de la FMI où figurent 2 réserves d'avant match formulées par l'ES PARISIENNE 18 FUTSAL concernant :

- 1) La qualification et la participation des joueurs YAPO SEKA/ MAKAN DOUKANSY à la rencontre motif : date d'enregistrement de la licence au-delà du 31 janvier 2022
- 2) La qualification et la participation du joueur BALTUS ADAM à la rencontre motif : licence enregistrée moins de 4 jours francs avant la rencontre.

Ces réserves sont appuyées par le club d'ES PARISIENNE 18 FUTSAL par un mail officiel adressé dans les formes et délais réglementaires.

La commission indique que les réserves sont recevables.

La commission constate que le championnat Futsal D2 est la dernière division de la compétition Futsal Seniors du district parisien et qu'il n'y a pour les joueurs seniors aucune interdiction à la participation d'une rencontre après le 31 janvier si la date d'enregistrement de la licence est postérieure au 31 janvier.

**La première réserve est donc non fondée.**

Concernant le délai de 4 jours francs pour la qualification et la participation d'un joueur amateur est valable pour toutes les rencontres quelques soit sa date effective de déroulement, dans le cas d'espèce la licence du joueur BALTUS ADAM a été enregistrée le 8 avril 2022, il n'était donc pas qualifié pour la date de la rencontre (le 11 avril).

La seconde réserve est donc fondée, la commission décide de donner match perdu par pénalité à DFC PARIS 19 (- 1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à l'ES PARISIENNE 18 FUTSAL (3 pts, 3 buts).

**DEBIT DANUBE FC PARIS 19 : 43.50 €**

**CREDIT ES PARISIENNE 18 FUTSAL : 43.50 €**

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District »

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel de DANUBE FOOTBALL CLUB pour le dire recevable en la forme,

En l'absence excusée du Président de DANUBE FC, club appelant,

Après audition de Mr Sofiane MOURI, représentant du club de l'ES PARISIENNE 18 FUTSAL

Considérant après lecture du motif de l'appel qui présente une version des faits qui ne peut être retenue, la licence FUTSAL du joueur Adam BALTUS ayant été « supprimée » par la LPIFF le 25/02/2022, car ce joueur possédait une licence Libre dans le club SOLITAIRES PARIS EST FC pour la saison 2021,

Considérant que la commission de première instance a donc fait une juste application des règlements,

Jugeant en appel

**Confirme la décision de première instance.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris Ile de France de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions fixées par l'article 31.1 du règlement sportif de la Ligue de Paris Ile de France de Football accompagné du droit d'appel fixé à l'annexe financier du District Parisien de Football et de la Ligue de Paris Ile de France de Football.*

M. TROUDART, le Président

Mme CAMARA, la Secrétaire de Séance





## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 07/06/2022 en présentiel et audioconférence

**Président de séance** : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Jean François CHERUBIN - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH

**Excusé** : M. Arthur FLEURY

**Absent** : M. Éric SANDJIVY

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

#### CHAMPIONNAT SENIORS

**Match n° 23409437 ENFANTS GOUTTE D'OR / CHAMPIONNET SPORTS D2 du 05/06/22**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (CHAMPIONNET SPORTS)

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe de Championnet Sports et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

**Match n° 23927056 PARIS ALESIA FC 2 / HOMENETMEN A. D4.B du 05/06/22**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (HOMENETMEN A.)

*La commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe de Homenetmen A. et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

**Match n° 23927187 ESC XVème / TERNES D4.C du 05/06/22**

Courriel de ESC XVème du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe de l'ESC XVème et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

**CHAMPIONNAT SENIORS CDM****Match n° 23485962 CHAMPIONNET SPORTS / ENFANTS DE PASSY D1 du 05/06/22**

Courriel de CHAMPIONNET du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe de Championnet Sports et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

**CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES****Match n° 23486575 NICOLAITE CHAILLOT / PARIS 15 AC 2 D1 du 04/06/22**

Courriel de AC PARIS 15 du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 de Paris 15 AC et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

**CHAMPIONNAT ANCIENS****Match n° 23434379 RC PARIS 18 / OL MONTMARTRE D1 du 05/06/22**

Courriel de MONTMARTRE OL du 02/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe de MONTMARTRE OL et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

**Match n° 23434380 SALESIENNE DE PARIS / ANTILLAIS PARIS 19 D1 du 05/06/22**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (ANTILLAIS PARIS 19)

*Hors de la présence de MM. CHERUBIN, RIVALS, la commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe des Antillais Paris 19 et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

*Les frais d'arbitrage sont à la charge du club déclaré forfait en vertu de l'article 23.1 du RSG district 75, il est décidé le remboursement de 46 € au club de la Salésienne par le crédit de son compte club et le débit de la même somme du compte club des Antillais Paris 19.*

**Match n° 24144614 MACCABI PARIS / SALESIENNE DE PARIS 2 D2.A du 05/06/22**

Courriel de SALESIENNE du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 de la Salésienne de Paris et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

**Match n° 24144611 POUCHET / PUC 2 D2.A du 05/06/22**

Courriel du PUC du 04/06/22 déclarant forfait dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 du P.U.C. et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

**JEUNES****U14****Match n° 23404298 CAMILLIENNE SP / PETITS ANGES PARIS D1 du 04/06/22**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (PETITS ANGES)

*Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, CHERUBIN, la commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe de Petits Anges Paris et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

**Match n° 23404971 AF PARIS 18 / SEIZIEME ES 2 D2.B DU 04/06/22**

Courriel de l'ES 16<sup>ème</sup> du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 de Seizième ES et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

**Match n° 24496207 SEIZIEME ES 3 / PARIS FC 2 D3.A du 04/06/22**

Courriel de l'ES 16<sup>ème</sup> du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 3 de Seizième ES et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

**Match n° 23930321 CHANTIERS PARIS UA 2 / SEIZIEME ES 4 D4.A du 21/05/22**

Après deux appels de feuille de match restés infructueux et aucune communication du club visiteur sur le déroulé de cette rencontre.

*Hors de la présence de M. RIVALS, la commission donne match perdu par pénalité aux deux équipes et inflige une amende de 50 € au club de Chantiers UA pour non-envoi feuille de match papier après 2 réclamations (cf annexe financière)*

**Match n° 23930355 PARIS FC 3 / JAM D4.A du 04/06/22**

Courriel de PARIS FC du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 3 de Paris FC et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

**Match n° 23930354 SEIZIEME ES 4 / SALESIENNE 3 D4.A du 04/06/22**

Courriel de ES 16<sup>ème</sup> du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe 4 de Seizième ES et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

**Match n° 23930541 AS PARIS 2 / NICOLAITE CHAILLOT 3 D4.B du 04/06/22**

Lecture de la FMI, match non joué motif : absence du club visiteur (Nicolaïte Chaillot)

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 3 de Nicolaïte Chaillot et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

## U16

### **Match n° 23434754 PETITS ANGES PARIS / SALESIENNE DE PARIS D1 du 05/06/22**

Lecture de la FMI et du rapport de M. l'arbitre : match arrêté à la 49<sup>ème</sup> minutes au motif que le nombre de joueurs est insuffisant pour finir le match (7 joueurs sur le terrain pour les Petits anges Paris) suite à la blessure d'un joueur de PETITS ANGES PARIS.

*Hors de la présence de M. RIVALS, la commission donne match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe de Petits Anges Paris et en application de l'article 40.1 du RSG district 75 sur le score de (0/12)*

### **Match n° 23434752 CAMILLIENNE SP / ESPERANCE PARIS 19 D1 du 05/06/22**

Lecture de la feuille de match, match non joué, motif : absence du club recevant (CAMILLIENNE)

*Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, CHERUBIN, la commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe de la Camillienne SP et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

### **Match n° 23434287 PARIS ALESIA / PETITS ANGES PARIS 2 D2.A du 05/06/22**

Courriel de PETITS ANGES du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*Hors de la présence de M. PINTO, la commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe 2 de Petits Anges Paris et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

### **Match n° 23434286 PITRAY OLIER / PARIS 10 RC D2.A du 05/06/22**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : Absence du club visiteur (RC PARIS 10)

*Hors de la présence de M. PINTO, la commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe de Paris 10 RC et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

*Les frais d'arbitrage sont à la charge du club déclaré forfait (Paris 10 RC) en vertu de l'article 23.1 du RSG district 75 pour un montant de 46 €.*

### **Match n° 23434469 ANTILLAIS PARIS 19 / ES PARISIENNE D2.B du 05/06/22**

Lecture de la FMI, match non joué motif : absence du club visiteur (ES PARISIENNE)

*Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

*Les frais d'arbitrage sont à la charge du club déclaré forfait (ES PARISIENNE) en vertu de l'article 23.1 du RSG district 75 pour un montant de 46 €.*

### **Match n° 23434533 CFF PARIS 3 / J.A.M. D3.A du 22/05/22**

Après deux appels de feuille de match restés infructueux et aucune communication du club visiteur sur le déroulé de cette rencontre.

*Hors de la présence de M. RIVALS, la commission donne match perdu par pénalité aux deux équipes et inflige une amende de 50 € au club de CFF Paris pour non-envoi feuille de match papier après 2 réclamations (cf annexe financière)*

### **Match n° 23434558 PARIS SPORT CULTURE / CFFP 3 D3.A du 05/06/22**

Lecture de la FMI, match non joué motif : absence du club visiteur (CFFP)

*Hors de la présence de M. RIVALS, la commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 3 du CFF Paris et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)*

### **Match n° 23927278 ENFANTS DE PASSY 2 / PETITS ANGES PARIS 3 D3.B du 05/06/22**

Courriel de PETITS ANGES du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées

*La commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe 3 de Petits Anges Paris et lui inflige une amende*

de 120€ (cf annexe financière)

**Match n° 23927367 BON CONSEIL AS / AF PARIS 18.2 D3.C du 05/06/22**

Courriel de BON CONSEIL du 04/06/22 déclarant forfait dans les 3 dernières journées.

*La commission donne match perdu par forfait (3<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe de Bon Conseil AS et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

*La commission déclare le forfait général de l'équipe de Bon Conseil AS et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)*

**Match n° 23927364 PUC 4 / NICOLAITE CHAILLOT 2 D3.C du 05/06/22**

Courriel de NICOLAITE CHAILLOT du 05/06/22 Match non joué, motif : absence du club recevant (PUC)

Courriel du PUC également du 05/06/22 confirmant son forfait.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 4 de P.U.C. et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

## U18

**Match n° 23965529 PARIS CA 2 / PITRAY OLIER 4 D3.C du 05/06/22**

Courriel de PITRAY OLIER du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*Hors de la présence de M. CHERUBIN, la commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe 4 de Pitray Olier et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

**Match n° 23965527 PARIS XIII ES / PETITS ANGES PARIS 2 D3.C du 05/06/22**

Courriel de PETITS ANGES du 03/06/22 déclarant forfait avisé dans les 3 dernières journées.

*Hors de la présence de M. CHERUBIN, la commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe 2 de Petits Anges Paris et lui inflige une amende de 120€ (cf annexe financière)*

## FEUILLES de MATCH MANQUANTES

**1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :**

+ 45 ans : Match n°23931856 CA DOUZIEME / CRAMPONS PARISIENS du 05/06/22

U18 D2 : Match n°23434646 ES SEIZIEME ES 2 / CAMILLIENNE du 05/06/22

U16 D2.B : Match n°23434458 SEIZIEME ES 2 / AS PARIS du 01/06/22

U16 D2.B : Match n°23434472 AF PARIS 18 / PARIS 15AC du 05/06/22

U14 D1 : Match n°23404295 SOLITAIRES / CA PARIS du 04/06/22

U14 D1 : Match n°23404296 ES PARISIENNE / ESP PARIS 19 du 04/06/22

U14 D4.A : Match n°23930359 TERNES / CHANTIER UA 2 du 04/06/22

**2<sup>ème</sup> ET DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :**

U14 D4.A : Match n°23930352 CHANTIERS PARIS UA 2 / COURONNES OFC 3 du 28/05/22

## FORFAITS GENERAUX

**SENIORS D2**

ESC PARIS 20 déclassée A.11 du RSG

**SENIORS D3**

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

ESC PARIS 20 2 déclassée FG de l'équipe 1

JUNIOR ACADEMIE PARIS (PV du 31/05/22)

EFE SPORT (PV du 31/05/22)

**SENIORS D4**

PETITS ANGES ES 3 (PV du 05/10/21)  
 MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)  
 US SPEALS (PV du 09/11/21)  
 PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)  
 PETITS ANGES ES 2 (PV du 29/03/22)  
 EFE SPORT 2 (PV du 17/05/22)

**SENIORS CDM**

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)  
 PARIS 15 AC (PV du 26/04/22)  
 SUISSSES DE PARIS 2 (PV du 26/04/22)

**SENIORS FEMININES D1**

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)  
 FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)  
 PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)  
 SUPERNOVA (PV du 31/05/22)

**U18 D3**

TERNES CS (PV du 05/10/2021)  
 ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

**U16 D3**

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)  
 ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)  
 RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)  
 ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)  
 ENFANTS de la GOUTTE D'OR (PV du 15/03/22)  
 CHANTIERS PARIS UA 2 (PV du 29/03/22)  
 CHANTIERS PARIS UA (PV du 05/04/22)  
 ESC XVème (PV du 05/04/22)

**U14 D2**

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

**U14 D3**

ESC XVème (PV du 05/10/21)  
 ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)  
 FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)  
 BON CONSEIL AS (PV du 31/05/22)

**U14 D4**

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)  
 RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)  
 ESC 20<sup>ème</sup> (PV du 15/02/22)  
 PETITS ANGES ES 3 (PV du 29/03/22)

**ANCIENS D2**

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)  
 PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

**ANCIENS +45 ANS**

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)  
 PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

**FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES des 11 & 12 JUIN 2022****COUPE 75 SENIORS**

FINALISTES : **PARIS CA / PARIS 13 ATLETICO 2**

**COUPE 75 SENIORS Amitié**

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 3 / SALESIENNE DE PARIS 2**

**COUPE 75 CDM**

FINALISTES : **P.U.C. / CASTTANHEIRA PARIS**

**COUPE 75 SENIORS Féminines**

FINALISTES : **PARIS F.C. 2 / P.U.C.**

**COUPE 75 U20**

FINALISTES : **AF PARIS 18 / PITRAY OLIER PARIS**

**COUPE 75 U18**

FINALISTES : **PARIS CA / PARIS 13 ATLETICO**

**COUPE 75 U16**

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 2 / SALESIENNE DE PARIS**

**COUPE 75 U16 Amitié**

FINALISTES : **SALESIENNE DE PARIS 2 / CFF PARIS 2**

**COUPE 75 U14**

FINALISTES : **PARIS FC / PARIS 13 ATLETICO**

**COUPE 75 U14 Amitié**

FINALISTES : **PARIS ALESIA FC 2 / PARIS 13 ATLETICO 3**

**COUPE 75 Anciens**

FINALISTES : **ESPERANCE PARIS 19 / PARIS 15 O.**

**COUPE football loisirs et critères de SA M & SA APM**

FINALISTES : **BRETONS PARIS / PARIS XIII ES**